



PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ
SECTEURS DU LAC DE LA BRÈCHE
ET DU LAC DE LA CORNE

Echelle :	1 : 2'500	Dossier N°387D/E
		Pièce : 07
DROSERA SA Ecologie appliquée Chemin de la Poudrière 36 1950 Sion tél. 027 323 70 17 - fax. 027 323 70 62 e-mail : drosiera@drosiera-vs.ch	IMPACT SA Bureau d'études Frapporte 5 3977 Grange 1950 Sierre tél. 027 456 12 47 - fax. 027 456 29 80 e-mail : info@impactsa.ch	CHARLY BERTHOD Bureau de géologie Rue Saint-Gimer 7 1950 Sierre tél. 027 456 18 59 - fax. 027 456 18 82 e-mail : charly.berthod@bluewin.ch

Versión	Date	Modifications
A	05.06.2005	DOCUMENT DE TRAVAIL
B	19.09.2005	DOCUMENT DE TRAVAIL
C	27.09.2005	DOCUMENT DE TRAVAIL
D	20.01.2006	
E	06.02.2008	

Signatures :

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 14.02.2008

Droit de sceler : Pr. Le chancelier d'Etat

Le chancelier d'Etat

Légende

- Périmètre du PAD
- Zones PAD
- Zone d'activités sportives destinée à la pratique du golf
 - Zone tampon nature
 - Zone de protection de la nature communale - milieux secs
 - Zone de protection de la nature communale - milieux humides
 - Zone de protection de la nature communale - milieux boisés
 - Zone de loisirs dévolue à la pêche
 - Zone circulation et stationnement des véhicules
 - Zone d'installations et de constructions du golf
 - Zone publique de détente et loisirs du lac de La Corne
 - Zone mixte de détente et nature du lac de La Corne
 - Zone de protection de la nature communale du lac de La Corne
 - Zone de protection de la nature et du paysage cantonale des rives du Rhône
- Modification de zones hors PAD
- Zone de protection de la nature et du paysage cantonale de la colline de « Pintset »
- Affectation actuelle
- Zone agricole
 - Zone de protection de la nature cantonale
 - Zone de protection du paysage cantonale
 - Zone de détente, sport et loisirs
 - Zone d'intérêt général C
 - Zone de protection archéologique
- A titre indicatif
- Lacs, plans d'eau et canaux
 - Driving range
 - Limites communales
 - Sentiers pédestres indicatifs
 - Aire forestière
 - Raccordement des eaux traitées au Rhône

